

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Sanosil S003

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### domaines d'application

SU20 - Services de santé

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories d'utilisation [PC]

désinfectant

PC8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

#### Conditions d'utilisation recommandées

Désinfectant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Sanosil AG  
Eichtalstrasse 49, CH-8634 Hombrechtikon  
Téléphone +41 55 254 00 54, Fax +41 55 254 00 59

#### Service des renseignements

La sécurité du produit  
Téléphone +41 55 254 00 54 (pendant les heures de bureau)  
E-mail (personne compétente):  
info@sanosil.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Téléphone 145 / +41 44 251 51 51

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Indications complémentaires

La préparation est classé non dangereux dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

#### Indications complémentaires

La préparation est classé non dangereux dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

---

2.2. Éléments d'étiquetage  
Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Aucune information disponible.

2.3. Autres dangers  
Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances  
non applicable

3.2. Mélanges  
Composants dangereux

| CAS No    | EC No     | Désignation                           | [%]        | Classification - 67/548/CEE |
|-----------|-----------|---------------------------------------|------------|-----------------------------|
| 7722-84-1 | 231-765-0 | peroxyde d'hydrogène en solution ...% | <= 1,5     | R5; O R8; C R35; Xn R20/22  |
| 7440-22-4 | 231-131-3 | argent                                | <= 0,1     |                             |
| 7664-38-2 | 231-633-2 | acide phosphorique                    | 0,05 - 0,1 | C R34                       |

  

| CAS No    | EC No     | Désignation                           | [%]        | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]                                     |
|-----------|-----------|---------------------------------------|------------|--|
| 7722-84-1 | 231-765-0 | peroxyde d'hydrogène en solution ...% | <= 1,5     | Ox. Liq. 1, H271 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314 |
| 7440-22-4 | 231-131-3 | argent                                | <= 0,1     |  |
| 7664-38-2 | 231-633-2 | acide phosphorique                    | 0,05 - 0,1 | Skin Corr. 1B, H314  |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Aucune information disponible.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés  
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés  
jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Mettre les personnes en sûreté.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

### Remarques complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

---

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections  
Aucune information disponible.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas appliquer plus de 30 minutes par jour sans respirer. Pour les périodes d'utilisation une protection respiratoire appropriée doit être plus porté (section 8.2).

Mesures générales de protection

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

| CAS No    | Désignation          | Type          | [mg/m <sup>3</sup> ] | [ppm] | Remarque  |
|-----------|----------------------|---------------|----------------------|-------|-----------|
| 7722-84-1 | peroxyde d'hydrogene | MAK, 8 heures | 0.71                 | 0.5   | DFG, OSHA |
|           |                      | Court terme   | 0.71                 | 0.5   |           |
| 7664-38-2 | acide phosphorique   | MAK, 8 heures | 1                    |       | 2         |
|           |                      | Court terme   | 2                    |       |           |

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018

modifié 16.01.2018 (F) Version 1.3

Sanosil S003

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

| CAS No    | Désignation        | Type        | [mg/m3] | [ppm] | Remarque |
|-----------|--------------------|-------------|---------|-------|----------|
| 7664-38-2 | acide phosphorique | 8 heures    | 1       |       |          |
|           |                    | Court terme | 2       |       |          |

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit  
pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre anti-gaz spécial, NO-P3

### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile ou butyle, 0,5 mm, ca. 480 Min.

Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

### Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

### Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|         |          |         |
|---------|----------|---------|
| aspect  | Couleur  | Odeur   |
| liquide | incolore | inodore |

### Seuil olfactif

Aucune information disponible.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

|                                | Valeur                         | Température | à | Méthode | Remarque |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------|---|---------|----------|
| valeur pH                      | 2 - 2,5                        | 20 °C       |   |         |          |
| point d'ébullition             | > 100 °C                       |             |   |         |          |
| Point de fusion                | ca. 0 °C                       |             |   |         |          |
| Point d'éclair                 | non applicable                 |             |   |         |          |
| Vitesse d'évaporation          | Aucune information disponible. |             |   |         |          |
| Inflammation (à l'état solide) | Aucune information disponible. |             |   |         |          |
| Inflammation (à l'état gazeux) | Aucune information disponible. |             |   |         |          |

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018

modifié 16.01.2018 (F) Version 1.3

Sanosil S003

|  | Valeur  | Température | à | Méthode | Remarque                                   |
|--|---|-------------|---|---------|--|
| Température d'inflammation                               | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Température d'auto-inflammation                          | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
|  |   |             |   |         | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Limite inférieure d'explosibilité                        | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Limite supérieure d'explosibilité                        | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Pression de vapeur                                       | 23 hPa  | 20 °C       |   |         |  |
| Densité relative   | 1 g/cm <sup>3</sup>                               | 20 °C       |   |         |  |
| Densité de vapeur  | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Solubilité dans l'eau                                    | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
|  |   |             |   |         | vollständig mischbar                       |
| Solubilité dans un autre produit                         | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W) | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Température de décomposition                             | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Viscosité  | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |
| Propriétés comburantes                                   | non applicable                                    |             |   |         |  |
| Propriétés explosives                                    | Le produit ne présente pas de danger d'explosion. |             |   |         |  |
| 9.2. Autres informations                                 | Aucune information disponible.                    |             |   |         |  |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter  
Pas de décomposition lors de stockage et manutention conforme.

10.5. Matières incompatibles  
Matières à éviter  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux  
Pas de produit de décomposition dangereux connu  
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

|                                     | Valeur/Evaluation   | Espèces | Méthode | Remarque |
|-------------------------------------|---|---------|---------|----------|
| DL50 aiguë par ingestion            | Aucunes informations existantes.  |         |         |          |
| DL50 aiguë par contact avec la peau | Aucunes informations existantes.  |         |         |          |
| CL50 aiguë par inhalation           | Aucunes informations existantes.  |         |         |          |
| Irritation de la peau               | En raison de la composition du produit, une légère irritation de la peau n'est pas à exclure. |         |         |          |
| Irritation des yeux                 | Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.   |         |         |          |
| Sensibilisation de la peau          | non sensibilisant   |         |         |          |

#### Constatations empiriques

Expérience sur l'homme : peut provoquer des réactions d'hypersensibilisation cutanée chez les personnes qui y sont prédisposées  
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations  
le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux

#### Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP).  
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

|         | Valeur                 | Espèces             | Méthode | Evaluation |
|---------|------------------------|---------------------|---------|------------|
| Poisson | CL 50 16,4 mg/l (96 h) | Pimephales promelas |         |            |
| Daphnie | CE 50 7,7 mg/l (24 h)  | Daphnia magna       |         |            |
| Algues  | IC50 2,5 mg/l (72 h)   | Chlorella vulgaris  |         |            |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes informations existantes.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Comportement dans les stations d'épuration

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

#### Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Les données écologiques concernent les principaux composants.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Code déchets | Nom du déchet   |
|--------------|---|
| 16 05 07*    | produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut |

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Collecter les déchets dans des récipients appropriés, étiquetés et se fermant hermétiquement.

L'élimination doit être prouvée par un document justificatif.

Éliminer comme déchet dangereux.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.



---

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

|  | ADR/RID  | IMDG | IATA-DGR |
|--|--|------|----------|
| 14.1. Numéro ONU   | -  | -    | -        |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies   | -  | -    | -        |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  | -  | -    | -        |
| 14.4. Groupe d'emballage   | -  | -    | -        |
| 14.5. Dangers pour l'environnement   | -  | -    | -        |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Aucune information disponible.                                       |      |          |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Aucune information disponible.                                       |      |          |
| Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID   | Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports. |      |          |
| Transport maritime IMDG  | Le produit n'est pas marchandises dangereuses.                       |      |          |
| Transport aérien ICAO/IATA-DGR   | Le produit n'est pas marchandises dangereuses.                       |      |          |

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1

Légèrement polluant pour l'eau, propre classification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.